

Comment se connecter à CAVIN (contrat achat Vin) ?

(la téléprocédure de FranceAgriMer pour saisir les contrats d'achat de vin/moût en vrac)



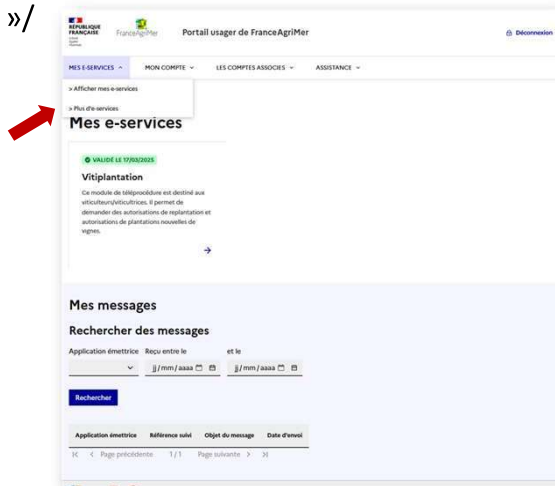
① Se connecter à son compte FranceAgriMer

(<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>)

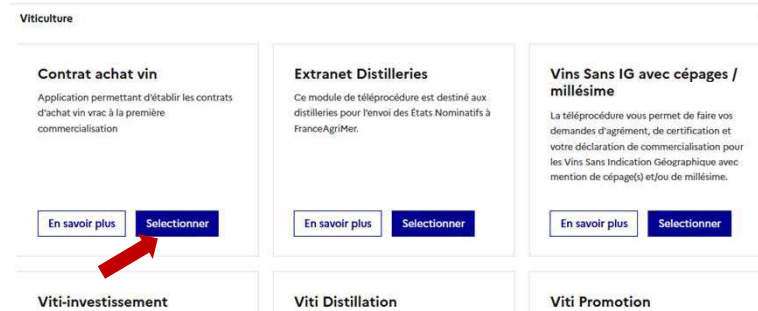


② Aller dans « mes e-services »/

« Plus d'e-services »



③ Dans la section viticulture, sélectionner « Contrat d'achat vin »

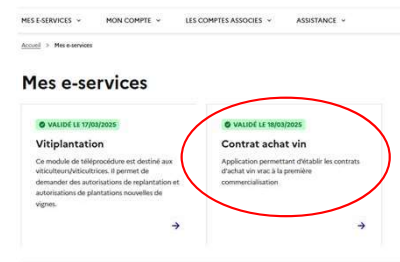


Puis confirmer

→ Vous avez choisi le e-service Contrat achat vin.
Veuillez confirmer votre choix.

Non Oui

④ Votre compte CAVIN est validé ! Mais ce n'est pas fini...



Comment se connecter à CAVIN (contrat achat Vin) ?

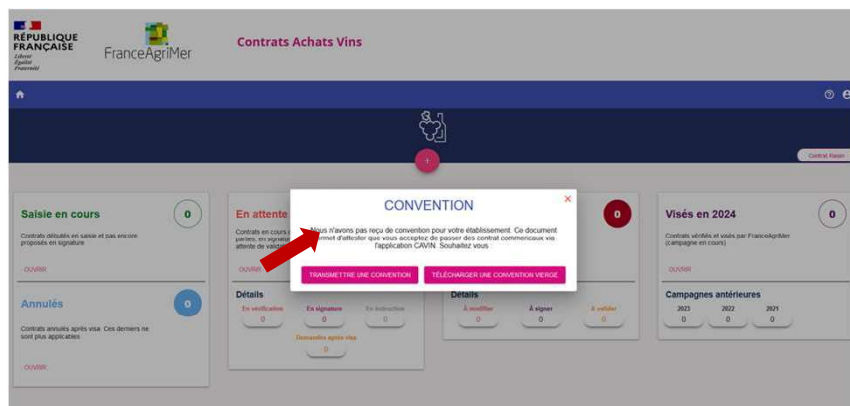
(la téléprocédure de FranceAgriMer pour saisir les contrats d'achat de vente de vin/moût en vrac)



⑤ Cliquer sur l'application CAVIN et se connecter pour la 1^{ère} fois



⑥ Transmettre la convention cadre signée



D'abord, cliquer sur le bouton rose de gauche, « **Télécharger une convention vierge** », imprimer le formulaire, le compléter avec le bon SIRET – Ne pas oublier de le signer ; Puis scanner la convention signée et la transmettre en cliquant sur le bouton rose de droite « **Transmettre une convention** ».

⑦ Convention cadre et message de validation

A ce stade, la convention est en examen auprès d'un agent FranceAgriMer qui la validera à condition que le SIRET soit correct et que la convention soit signée. Une fois validée, vous recevrez le mail ci-dessous :



Bravo ! Vous pouvez désormais utiliser l'application CAVIN

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter !

- Le Service territorial FranceAgriMer de Nouvelle Aquitaine :
Valérie Magnabal, Nadia Traboul ou Mylène Mirmont au 05 35 31 40 20
- Le siège de FranceAgriMer : contact.cavin@franceagrimer.fr